

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES
31470

ARRETE MUNICIPAL N° 12/23
PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES

Le Maire de Sainte-Foy-de-Peyrolières,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R.153-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Sainte-Foy-de-Peyrolières en date du 12 décembre 2022 ayant approuvé le plan local d'urbanisme (PLU) de Sainte-Foy-de-Peyrolières ;

Vu la délibération du bureau syndical du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (SMEA 31) du 1er février 2023 approuvant le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ;

Vu le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ci-annexé.

ARRETE

Article 1^{er} : Le PLU de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, a été reporté dans les annexes du document :

- Le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur le PLU tenu à la disposition du public à la mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Il sera transmis pour information à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à SAINTE FOY DE PEYROLIERES,
Le 6 février 2023

Le Maire
François VIVES

